
BUENOS AIRES - GAC plénière 4
Sunday, 17 Novembre, 2013 - 9:00 - 10:30
ICANN - Buenos Aires, Argentine

Je vous prie de prendre vos places pour commencer, nous devons commencer s'il vous plaît.

CHAIR DRYDEN:

Bonjour tout le monde, nous allons commencer et nous avons une journée vraiment très active, il y a des sessions dans le GAC et nous allons commencer avec un échange lié aux chaînes wine et vin et puis nous allons pouvoir parler davantage sur les groupes de travail qui sont en cours et nous allons recevoir les dernières mises à jour et nous allons faire des clarifications et des précisions sur les démarches à suivre pour pouvoir continuer à travailler, et après le déjeuner nous allons continuer à débattre des questions les plus importantes concernant le module 3.1 et à l'avis du GAC qui notamment pour la catégorie 01 02 identifiée par le conseil d'administration dans le travail qu'ils ont fait et qui est liée aux actions du GAC que nous avons identifié.

Par la suite, nous avons la réunion avec la GNSO, et par la suite la réunion avec le NGPC pour essayer de comprendre un peu mieux ce que le conseil propose. Le NGPC dans les catégories 01 et 02 et peut-être d'autres questions identifiées pour traiter dans cet ordre du jour.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Alors, nous allons donc commencer. Nous avons préparé cette première heure pour mener un débat sur.wine et.vin, je sais qu'il y a eu des va-et-vient est peut-être qu'il n'a pas eu suffisamment de communication par plusieurs demandes sur ce qu'il faut voir ce qu'il faut débattre concernant cette question, nous avons donc une certaine flexibilité dans un certain sens et je sais que la communauté est présente ici, alors nous pouvons élargir notre débat. Peut-être que cela pourra nous aider à faire des progrès et je veux mettre l'accent sur l'importance des progrès à propos de cette question pour vous rappeler un peu et pour faire un rappel, je dois dire qu'il y a des appellations géographiques où les efforts du GAC étaient arrivés à un accord par consensus sur l'avis par rapport aux soldats, cela n'a pas été possible, il y a eu une décision des communiqués au nom du GAC en disant que on n'a pas pu arriver à un consensus pourrait sauvegarde des appellations géographiques pour.wine et.vin, et il y a des opinions opposées alors on n'a pas pu atteindre un consensus.

Nous ne pouvons donc pas ouvrir cette question, en outre quand on a communiqué la décision au conseil en a fait référence dans cette lettre aux besoins que certains membres du GAC devaient fournir plus de décision où il fallait obtenir plus de précisions en expliquant pourquoi on ne peut pas arriver à un accord pourrait sauvegarde de.wine et.vin, il y a eu des communications et des commentaires sur d'autres aspects concernant cette même question mais je veux être très clair sur ce que le GAC a fait et quel est son engagement et pourquoi on n'est pas arrivé à un accord sur ce point en particulier.

Nous devons avancer, et vraiment je voudrais que les échanges soient constructifs et en amener des débats assez compliqués surtout par l'importance que certains collègues accordent à cette question et quelles sont les conséquences et les implications que cela mène, parce que les appellations géographiques sont des équipes concernent l'accès au marché etc. alors on n'est pas surpris du faite l'effort soit vraiment un enjeu, lorsque cela a démarré à Pékin il y a eu des malentendus au sein du comité parce que les experts n'étaient pas là et on a eu des malentendus sur la complexité de la question.

Alors, en ce moment je vais ouvrir le débat pour les collègues voulant faire des commentaires, la commission européenne s'il vous plaît?

EU:

En premier lieu je vais excuser le groupe européen d'avoir occupé cette salle car elle nous avait été attribuée pendant 1h, mais vous savez bien que l'union européenne n'agit pas comme unité, on participe tous contents que différentes nations au sein du GAC et nous avons besoin de la coordination. Jimmy nous a beaucoup aidé à trouver une salle et voilà pourquoi on a été un petit peu en retard, et je ne veux pas que vous vous sentiez exclus de nos débats à huis clos.

Je crois que c'est ce n'est pas la peine de mentionner la commission européenne, et d'ailleurs je dois dire que xxx des états européennes qui ont exprimé leurs inquiétudes sur les questions de procéder à de sûr la lettre qui a été envoyée immédiatement après les propos de Mme la présidente est aussi la lettre que on l'a fait circuler, et cette lettre a été partagée avec les membres du GAC, et je suis convaincu que la plupart

des membres du GAC ont pu lire la lettre, et il faut comprendre ce que cela signifie en termes de procédure et nous nous avons des problèmes de procédure par rapport à une lettre du commissionné, et de ce point de vue je crois que il ne faut pas continuer avec des questions de procédure mais nous devons dire que nous voulons être constructifs et nouveaux leur avancée dans le traitement de ces questions et dans notre cas la préoccupation sur laquelle on va continuer à travailler au sein du groupe, et d'après les méthodes de travail, alors on a besoin d'une discussion pour voir la manière d'améliorer les principes opérationnels du GAC, et je crois que si vous lisez ceci en détail comme nous l'avons fait, il y a certains éléments contradictoires dans les principes opérationnels du GAC et je crois que cela devrait être abordé de manière conjointe dans une étape ultérieure.

Je crois aussi, et ceci c'est l'expression des 28 états membres de l'union européenne, et ceci ne doit pas être un imposteur dans pour l'avenir mais il faut être constructif et travaille ensemble et il faut analyser ce qui doit être analysé et améliorer et ce qui peut être clarifié pour que les membres de l'exposition sur lesquels il faut travailler soit clair pour l'avenir et pour éviter des confusions.

Si nous allons maintenant au fond de wine et vin, je dois dire que nous sommes du 28 octobre pardon du 8 octobre cela a ouvert le débat pour que tous les membres puissent envoyer des commentaires et être en mesure de prendre une décision. Nous croyons aussi que cela est très utile et CIG que le débat soit élargir à une unité plus vaste par ce que tout ce qui est intéressé par cela et jeudi du côté européen, est bien l'intérêt est très important et depuis les petits producteurs du vin mais

jusqu'à des questions plus importantes comme des questions économiques et politiques dont certains de nos états membres, alors il est essentiel de protéger ces indicateurs géographiques.

Ce que je dis maintenant c'est clair que cela apparaît dans la note du 7 novembre, est ici on explique très bien la dimension de cette question. Non seulement ce qui concerne les aspects juridiques mais aussi ce qui concerne l'importance économique pour l'union européenne, ce sont des questions essentielles qu'il faut protéger car ils sont des indicateurs géographiques pour ses différents districts, et il s'agit vraiment d'une question très actif pour eux bien plus que la marque commerciale et si vous voulez plus tard on peut continuer à parler de cette question mais il y a suffisamment d'experts qui pourront vous donner toutes les informations possibles et toutes les informations dont vous aurez besoin, et tout ce qui semble présent sur la Save ont des questions liées à les indicateurs géographiques.

Je crois qu'il vaut la peine de mentionner également qu'il s'agit d'une question vraiment sensible, ce qui arrive aujourd'hui à un impact dans notre évaluation sur la manière dont ICANN est capable de prendre en considération les préoccupations des politiques publiques de tous les membres du GAC, et bien entendu encore une fois je peux partager toutes les considérations avec vous. Comment vous le mot abordé cette question en ce moment, je crois que vous le savez qu'il y a des négociations en cours entre les organismes des gouvernements et les candidats, je crois donc que les négociations ont été initiées et tous les membres du GAC doivent supporter ces négociations et d'après ce qui est établi par ICANN il s'agit d'une question très pragmatique de

résoudre cette question au sein d'une unité plus vaste au sein de ICANN est pour nous c'est une manière de voir comment le modèle multipartite de ICANN est lié au gouvernement et aux prises de décision, et que cela fonctionne et je veux dire et je veux vous demander à tous ici présent de donner le soutien pour que le GAC dans son soutien à ce genre de négociations. Mme la présidente je crois qu'il vaut la peine de mentionner que nous assistons et nous insistons sur le fait qu'il existe des dispositions réelles dans les législations nationales et sur les indicateurs géographiques y compris les accords de l'OMC et en même temps je suis d'accord avec tout le monde que ICANN n'est pas le site où il faudra résoudre cette question.

Voilà pourquoi il faut être pragmatique et permettre d'autres parties de ICANN de résoudre la question à notre place, et voici ce que nous suggérons, sera-t-il possible pour nous de lire ce texte nous avons indexé nous savons si nous pouvons lierait nous vous demandons Mme la présidente de nous aider car vous avez montré votre bon disposition pour trouver une solution sur un texte raisonnable dans le communiqué que nous allons émettre à Buenos Aires. Je vous remercie du temps que vous m'avez alloué et j'espère que le reste du groupe européen soit d'accord et je vous demande votre coopération qui est vraiment importante à ce point-là et merci beaucoup.

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente, on suggère que le GAC pourrait accorder une procédure est en réalité je voudrais mentionner que l'Australie n'est pas d'accord sur ce point-là, il existe une suggestion pour que les membres du GAC donnent naissance aux négociations effectuées par les

autorités européennes, et l'Australie n'a pas de visibilité à propos de ces négociations et je sais aussi que on l'a manifesté sur certaines déclarations de la protection des indicateurs ou des appellations géographiques en Europe, et je crois du point de vue que l'intérêt de l'Australie et d'avoir un indicateur géographique, nous sommes un pays d'exportation agricole et nous avons donc certaine appellation géographique à protéger, il y a aussi démarche commerciale à protéger et cela est nécessaire parce que pas tous les pays reconnaissent les appellations géographiques dans leur loi, alors le consensus international des indicateurs géographiques n'est pas l'essentiel de la question et dans ce sens il existe des sauvegardes accordées à Pékin, et je crois qu'elles sont appropriées.

Il y a une note où on dit que la position de l'Australie n'était pas claire, et on se demandait tout cela donne l'année et nous croyons que c'est intéressant parce que nous avons fait une déclaration à Pékin, nous nous sommes réunis avec le GAC pendant et au milieu des réunions de Pékin et Durban, et pendant la soirée de débat à Durban on en a parlé et mon gouvernement a dit de lire une déclaration formelle sur l'Australie par rapport à wine et vin pour faire des précisions sur la position de l'Australie à ce sujet, alors le gouvernement australien tient à remercier la sensibilité liée aux indicateurs géographiques. En ce qui concerne wine et vin, nous sommes intéressés à garantir que les sauvegardes appropriées soient prises et notre position est la suivante, c'est que les sauvegardes accordées par le GAC à Pékin sont suffisantes est appropriées et nous encourageons le conseil de ICANN de prendre ses sauvegardes et qu'elle soit appliquée à tous les gTLDs, ce serait peut-être utile de clarifier ce que c'est une appellation géographique et

ceux qui ne l'est pas parce que cela est central pour le débat principal, nous voulons dire que suivant les normes internationales et tous ceux qui ont trait aux accords, on dit que une marchandise originaire de sites à des caractéristiques de qualité par rapport à d'autres sites. Par exemple en Australie, Champagne identifie un produit qui est produit dans une région française de champagne, les accords de protection en des normes de l'OMC, on protège certains indicateurs géographiques par rapport aux circonstances dans lesquelles il se développe dans un territoire donné et dans la mesure que l'on puisse reconnaître un terme de spécifier comme un indicateur géographique dans les lois nationales, alors que dans d'autres pays ce terme peut être considéré comme générique et descriptif.

On n'est pas toujours d'accord sur les indicateurs géographiques, on peut voir la même chose par rapport au commerce de marchandises, et cela concerne la liaison entre la marchandise et ainsi de géographiques. Ceci n'évite pas que certains indicateurs géographiques dans certains pays soient utilisés à d'autres fins qui ne sont pas liées à d'autres produits, un indicateur géographique nous parle d'une région géographique alors il est possible de parler de commerce, d'immeubles etc. alors ce sont des questions qui peuvent être associées de manière appropriée à ces termes. Par exemple l'utilisation légitime d'un terme reconnu comme un indicateur géographique par certains pays comme peut-être à champagne, dans ce cas l'opérateur peut faire la labellisation correcte. Bien des fois cela ne dépend pas d'où vient la marchandise, et en matière de noms de domaine on ne parle pas si cela vient d'un pays ou d'un autre, alors les questions sous-jacentes de hauts indicateurs géographiques ne sont pas traduites à des environnements

géographiques, les indicateurs géographiques sont protégés territoires par territoire et il n'y a pas de consensus international et nous savons que certaines suggestions de la commission européenne vont au-delà des limites de la législation internationale, et ils entraînent aussi au droit de la propriété intellectuelle et le gouvernement australien est d'accord que les noms de domaine peuvent mener à des confusions, alors doit y avoir des mesures pour ce genre de risque et il existe des sauvegardes spécifiques manifestait dans le communiqué du GAC à Pékin qui sont appropriées, numéro 02, 05 et 08 qui concernent.wine et.vin, et le conseil d'administration a donc de nouveaux contrats signés avec les opérateurs de registre des nouveaux gTLDs et je vais donc passer maintenant à la page numéro 02 de ma déclaration.

Merci, c'est pour cela que j'ai toujours Peter à mes coté, les contrats avec les nouveaux opérateurs des registres de gTLDs nous fourniront les termes nécessaires trompeuses ou frauduleuses de toute activité et être soumis à la législation, il y a des mécanismes pour présenter des plaintes en cas l'enregistrement du nom de domaine aurait été utilisé en violant cet accord, le gouvernement australien a étudié de façon très soigneuse les questions associées au domaine.wine et.vin, et nous croyons que cela est traité de façon adéquate par rapport aux sauvegardes existantes. Le GAC a présenté ses soucis par suite de la redéfinition des indicateurs géographiques qui n'existent pas ailleurs, on ne devrait pas avoir et on ne devrait pas négocier les exceptions à l'accord sur les xxx au sein du GAC et en particulier xxx la protection des indicateurs géographiques parce que cela concerne la négociation de notre point, le GAC n'est pas d'accord par rapport à d'autres

sauvegardes supplémentaires, il n'a pas de consensus par rapport aux sauvegardes qui seraient nécessaire.

Dans d'autres cas où il n'y a pas de consensus, le GAC a donné son avis pour que la candidature continue à être examinée, cela a été transmis au conseil de l'administration de ICANN et le gouvernement australien croit que les candidatures de.wine et.vin doivent être encore examinées.

CHAIR DRYDEN:

Je ne sais pas si quelqu'un d'autre voudrait faire des déclarations ou des affirmations et des évaluations initiales, l'Espagne?

ESPAGNE:

Merci madame la présidente et merci aux collègues qui se sont déjà exprimés, je voudrais soutenir la commission européenne par rapport aux commentaires qui ont été faits, je veux préciser que nous avons ouvert la délégation de nouveaux gTLDs, si les possesseurs des trois des indicateurs géographiques étaient protégés suivant la législation européenne, alors cette condition n'a pas été respectée et les candidats n'ont pas offert cette possession pour les intérêts publics ni pour les indications géographiques et il y a toute une discussion là-dessus et même si la protection des indicateurs géographiques débattus dans différentes organisations comme par exemple l'OMC, nous croyons qu'il faut urgemment atteindre un accord au niveau international et que les délégations attendent cette résolution.

CHAIR DRYDEN: Merci l'Espagne, avant d'inviter d'autres représentants à faire des représentations, pourrions-nous parler un tout petit peu lentement parce que les interprètes ne demandent pour que nous ralentissons un tout petit peu, c'est l'Italie qui va prendre la parole.

ITALIE: Merci madame la présidente et merci la France, nous sommes d'accord avec la commission européenne et nous avons les mêmes soucis et nous voulons en même temps avoir un regard constructif ici, et si nous commençons par la fin nous sommes disposés du point de vue de l'Italie pour obtenir une protection aux possesseurs des droits des indicateurs géographiques mais c'est ce que nous faisons surtout au sujet et je nous espérons que le ICANN ne va pas au-delà de l'évaluation initiale de ces chaînes jusqu'à ce que l'on soit arrivé à un accord entre les possesseurs des droits et des indicateurs géographiques et les candidats, il y a eu des lettres formelles qui ont été envoyées et cela a suscité des soucis parmi tous les membres et nous voulons en même temps être juste et flexibles, nous voulons être fermes sur le principe est aussi flexibles sur la manière de 10 parvenir et nous estimons que cette réunion a Buenos Aires est une occasion précieuse pour continuer ce débat qui n'est pas encore fini, il est absolument clair qu'il y a des améliorations à être fait et cela va prendre du temps et cela va au-delà de la procédure légale et technique et il y a beaucoup de choses qui sont en jeu ici.

Alors discutons en nous allons parvenir notre objectif et nous devons être ferme pour le principe, est très flexible sur la manière d'y parvenir ou de parvenir à l'appliquer.

CHAIR DRYDEN: Merci l'Italie, la France et les États-Unis ont demandé à parler, je vois aussi la Nouvelle-Zélande, le Canada et d'autres. La France s'il vous plaît? La France ne peut plus intervenir, tant que vous ne prendrez pas la parole?

FRANCE: Oui je parlerai plus tard, je permets à d'autres de contribuer.

USA: Merci madame la présidente et merci aux collègues qui se sont déjà exprimés, entre milieux je veux faire un commentaire par rapport à l'intervention de notre collègue de la commission européenne, il a dit que ICANN besoin d'eux abordés les soucis de tous les membres, c'est un sentiment sur lequel nous sommes tous d'accord mais une bonne partie de notre position était reflétée par les interventions de mon collègue australien, nous avons nous aussi nos opinions à cet égard et nous voulons partager ses réflexions avec les collègues ici présents et cela comprend les parties prenantes de la communauté de ICANN, parce que malheureusement à Pékin et à Durban nous n'avons pas eu des délibérations publiques, et c'est donc une occasion de préciser et de tirer au clair la position des États-Unis.

Comme un bon nombre de voix le savent les protections des noms géographiques dans les noms de domaine en fait l'objet de débats pendant quatre ans, nous avons commencé par le processus de noms de domaine l'OMPI en 2001, et nous n'avons pas pu parvenir à un

consensus là-dessus ni dans les années suivantes, la procédure de sauvegarde dans ces chaînes a fait l'objet de débats très ardu au sein du GAC et on n'a jamais pu parvenir à un accord, ne comprenant la position où la proposition de l'Europe mais cela aurait quelques effets secondaires absolument indésirables. Si nous réfléchissons et nous pensons au DNS nous savons qu'il n'y a pas de consensus national et cela a été répété plusieurs fois.

Pour parvenir à un consensus avec les participants du marché sur Internet pour assumer la responsabilité et de donner une protection pour les domaines géographiques, il faudrait avoir un mécanisme qui permet de réglementer certains comportements. Dans un cadre autrement serait en mesure de créer une nouvelle législation internationale, et si on reprend l'histoire pendant le processus URDP de ICANN, ICANN a fait très attention à ce que la réussite et le succès de ces longues sessions soient basés sur le soutien de la communauté de ICANN pour les intérêts gouvernementaux de façon à éviter une conduite trompeuse ou de mauvaise foi, le gouvernement des États-Unis a toujours soutenu les approches basées sur le marché par le passé, et les négociations entre les possesseurs détenteurs de droits et les titulaires de noms de domaine et aussi les bureaux d'enregistrement ont été équilibrés et il y a eu des responsabilités intermédiaires et des mécanismes de protection qui permette de lutter contre ces comportements inappropriés, me pointant la même approche pour cette situation parce que les gouvernements du monde ne sont pas d'accord sur la portée de la protection pour les indicateurs géographiques.

En ce qui concerne la territorialité pour ces indicateurs géographiques, et ils ne sont pas non plus sur la définition de ces indicateurs géographiques. Nous pouvons donc dire qu'il n'y a pas un consensus international par rapport à ce qui doit être considéré ou pas comme une conduite de mauvaise foi liée à l'utilisation des indicateurs géographiques au sein des noms de domaine. On nous demande de laisser ces questions compliquées et difficiles à tous les participants sur le marché, cela instituerait une présomption de mauvaise foi ou l'indicateur géographique du nom est enregistré comme un nom de domaine par les citoyens de notre pays sans le consentement des gouvernements du monde ou de la communauté de ICANN.

Nous disons donc aux participants de ICANN de faire le travail des gouvernements, et nous les forçons à les interpréter sur la propriété intellectuelle et de choisir un mécanisme de mise en oeuvre, il semblerait que on n'essaye ici de remédier les défaillances des gouvernements pour parvenir à un consensus et que on n'essaye de remédier à cela de d'autres formes, les États-Unis seront prêts à faire un apport est une collaboration constructive et c'est pour cela que nous soutenons les candidatures pour qu'elle soit examinée sans des sauvegardes supplémentaires et milices de négociations supplémentaires.

CHAIR DRYDEN:

Merci les États-Unis, maintenant la Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE ZELANDE:

Merci madame la présidente, je serais encore plus bref que mes collègues et ma collègue des États-Unis, la Nouvelle-Zélande est associée à la position des États-Unis et de l'Australie et nous avons un accord de ce qui nous inquiète et au souci que nous avons, ce qui nous inquiète c'est que dans ce forum nous nous occupions de ceux-ci qui ont été abordés lors des négociations concernant les marques commerciales avec les questions de noms de domaine, nous ne croyons pas que l'on puisse transférer de façon automatique toutes les informations de noms de domaine à un autre, nous devons donc examiner de façon détaillée toutes ces questions et nous devons être patients et nous devons être calmes.

Je veux faire un commentaire très bref sur la lettre de la vice-présidence de la commission européenne à laquelle font allusion l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les États-Unis qui se sont imposés aux indicateurs géographiques parce que ils ont obtenu des sauvegardes spécifiques pour des marques commerciales utilisées par des producteurs viticoles. En fait cela n'est pas vrai parce que en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande notre souci est lié à la résolution des questions qui ne sont pas résolues jusqu'ici, et je voudrais dire que nous pensons que le texte des sauvegardes existantes qui a été présentées comme une recommandation générale pour tous les noms de domaine de premier niveau fournit la protection appropriée pour.wine et.vin, nous ne voyons pas donc de motifs pour casser les candidatures ne puisse pas contribuer et continuera être traités.

nous pouvons oublier tous les avis que nous avons fourni tous les dernières années, voilà ce que je voulais dire.

CANADA:

Merci, le Canada partage les inquiétudes de la Nouvelle-Zélande et les États-Unis et l'Australie et le Canada croit que les indicateurs géographiques peuvent être protégés de façon appropriée par les lois nationales et les sauvegardes plus larges de Pékin qui ont été déjà acceptés par le conseil d'administration, Le Gac a fait de nombreuses tentatives pour parvenir à un consensus sur ces questions et nous estimons que tout cela est épuisé après une troisième tentative pour parvenir à une solution dans la période intersession. Nous allons continuer à travailler avec les délégations de.wine et.vin et nous croyons qu'il y a des sauvegardes spécifiques pour ce faire lié à la possibilité de parité un consensus au sein du GAC, ce n'est pas une défaillance de la présidence du GAC et la procédure a été la même pour.wine et.vin au sein du GAC par la présidence, et nous ne devons pas nous étonner qu'il n'y a pas eu de consensus pour ce point de domaine et la mise en oeuvre de protection pour les noms géographiques à présenter des dangers singuliers dans des forums internationaux qui sont beaucoup plus appropriés pour l'approche de problèmes aussi complexes que ceux-ci et d'autres beaucoup plus complexes que ceux-ci sur la propriété intellectuelle.

Il y a des questions fondamentales sur les indicateurs géographiques qui doivent être résolus dans d'autres forums internationaux que le GAC ne puisse traiter la question de protection de noms de domaine, et la

ouverture du débat sur.wine et.vin au sein du GAC puissent risquer l'effort du GAC que le GAC ne peut pas mener à bien.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Canada, la France maintenant qui veut la parole et si il y a des demandes de parole pour ceux qui n'ont pas encore parlé je vous prie de me le faire savoir, dites-le moi si vous voulez prendre la parole, nous sommes déjà sur le point d'épuiser le temps qui a été affecté à ce thème et je veux m'assurer que nous aurons les déclarations initiales de tout ce que ils voudront intervenir.

FRANCE:

Merci madame la présidente, en premier lieu je voudrais dire que nous partageons les avis exprimés par le collègue de l'États-Unis en ce sens que c'est très bien d'avoir une session et une séance ouverte du GAC, parce que il est important que toute la communauté sache quels sont les enjeux. Je voudrais deuxième remercié mes collègues d'avoir précisé clairement dans les discussions directes et à la recherche de d'autres solutions entre les candidats et les représentants des indicateurs géographiques qui ne sont pas valables, il faut que nous soyons tous au courant de ce point, et troisièmement je veux dire que nous considérons encore que les protections offertes par les sauvegardes ne sont pas suffisantes, nous partageons cette idée qu'il n'y a pas de consensus sur la protection des indicateurs géographiques et la conclusion à laquelle nous somme parvenue sur cela c'est que il ne revient pas au GAC de prendre une décision aussi importante, il s'agit de droit international mais je veux vous rappeler que même si il n'y a pas

de consensus, il y a quelque chose dont nous parle pas sur une page blanche et en a beaucoup travaillé et il y a eu beaucoup de débats et d'accords auxquelles on est parvenu dans beaucoup de points du monde partout dans le monde des pays protège des indicateurs géographiques avec des systèmes spécialement seulement en Europe mais aussi aux Amériques comme les pays tels que le Guatemala qui ont adopté une loi pour protéger ses indicateurs géographiques ainsi que d'autres pays de l'Amérique du Sud qui protège leurs indicateurs géographiques tels que l'Argentine là où nous sommes maintenant avec une industrie viticole très bien développée, et nous savons l'importance des protections de noms géographiques.

Le Canada le 18 octobre à conclu un accord libre de commerce avec l'union européenne pour la protection des indicateurs géographiques, et nous savons qu'il y a eu déjà des débuts de discussions entre les États-Unis et l'union européenne, xxx l'accord transpacifique si un accord le plus important établi entre ces deux partenaires et l'ouverture des négociations en juillet, les États-Unis se sont dits prêts à discuter de la protection des indicateurs géographiques avec l'union européenne. La discussion est censée commencée dans la troisième série de négociations qui commencera en décembre c'est-à-dire en deux semaines à peu près. C'est-à-dire la conclusion à laquelle nous parvenons ce que on ne peut pas parvenir à une décision ici alors qu'il y a des discussions aussi importantes qui sont encore en cours, et nous ne pouvons pas non plus prendre des décisions qui seraient incohérentes par rapport à la législation internationale.

SUISSE:

Merci et bonjour à tous, je crois que pour ce débat nous devrions tenir quelque chose à l'esprit, la fonction du GAC ici parce que le rôle du GAC ici consiste à aider ICANN dans les programmes des nouveaux gTLDs pour maximiser les opportunités pour les entreprises et les consommateurs dans l'exercice de leur liberté et leur droit, et pour minimiser les risques il me semble que c'est quelque chose qui doit faire la base de toutes nos délibérations. Nous avons introduit et demandé des sauvegardes supplémentaires pour différents aspects de l'avis en ligne pour ainsi dire et disons que l'on tient compte du fait qu'il y a eu des accords internationaux auxquels les états membres font parti de ces accords, et si nous tenons compte par exemple du secteur financier la propriété intellectuelle existe dans un accord déterminé mais il y a des pays qui n'ont pas signé ces accords, et si nous considérons par exemple le cas de .army, il n'y a pas pour ces cas-là des accords juridiques internationaux sur ces termes là.

Donc nous nous sommes mis d'accord sur certains thèmes délicats ou sur ces questions qui ont besoin à notre avis d'une protection supplémentaire, et nous sommes convaincus aussi que indépendamment de l'État où nous sommes pour la négociation pour ces termes, il y a des très forts risques que les consommateurs enfin je ne veux pas parler de protection, il y a un risque accru d'une faire en quelque sorte ou on trempe les consommateurs et que les producteurs soient obligés de faire des enregistrements défensifs ou participer à des appels d'offres qui seraient extrêmement onéreuses et ce serait même pire, il me semble donc que nous devons attendre jusqu'à ce que la situation devient un peu plus clair et je crois que ce serait approprié de ne pas continuer les discussions sur ces deux chaînes de caractère pour

ne pas vous recevez dans une situation où les producteurs de lait les consommateurs de vin auraient des problèmes et cela pourrait aussi susciter des problèmes pour d'autres questions qui pourraient se présenter pour l'avenir.

ARGENTINE:

Merci madame la présidente et merci à tous les collègues qui se sont exprimés et qui ont fait leurs commentaires, moi j'aimerais bien dire que ce thème est très important pour l'Argentine et nous partageons les inquiétudes présentées par l'Europe et d'autres pays européens, mais en même temps certains pays d'Amérique latine ont un intérêt authentique sur ce sujet. Nous allons nous réunir vendredi dans un groupe de travail dans notre panel de travail de la société de l'information qui est dirigée par le Brésil et dans la vice-présidence revient à l'Argentine, nous allons faire une réunion du ministère des affaires étrangères, et il s'agira là où nous aurons ce point comme l'un des points de notre ordre du jour de vendredi et après la réunion nous enverrons des commentaires à tous les membres du GAC et merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Merci, est-ce que on ne peut résumer parce que nous devons clore cette partie, dans un orateur qui n'est pas identifié.

>>

Nous parlons des points pratiques, les boutiques beaucoup de choses et nous demandons donc aux candidats et au marché pour résoudre des

problèmes qui ne peuvent pas être résolus par le gouvernement, j'étais mentionné certaines lettres où l'on dit que recherche la protection des indicateurs géographiques, et je vais essayer de lire la déclaration qui dit clairement que les noms de domaines liés aux indicateurs géographiques peuvent être bloqués sans aucun coût pour les protecteurs et que on va définir une procédure qui fera que les gouvernements peuvent demander un domaine lié aux indicateurs géographiques.

En fait la mise en oeuvre du processus permet au gouvernement d'enregistrer ces noms, et il y aura une période préalable au lancement de près enregistrement, cela peut être mis en oeuvre et nous ne voyons pas pourquoi on ne peut pas utiliser cette même procédure pour les candidats de.wine et.vin.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup, je vois une demande de parole par la Norvège, et puis après nous devons finir pour clore cette séance.

NORVEGE:

Merci madame la présidente, vous savez que la Norvège n'est pas un producteur de vin mais je voudrais de toute façon souligner que nous soutenons les commentaires présentés à la commission européenne, je crois qu'il est essentiel que les Pays-Bas et la Suisse aient insisté sur la fonction du GAC, et nous présentons notre avis lorsque il n'y a pas de législation internationale par rapport à la question abordée et il faut que nous se venons de cela, et je crois aussi qu'il faut donner un soutien

à l'Espagne, et en ce qui concerne le vin cela concerne la non délégation de cette chaîne de caractères jusqu'à ce que l'on est résolu ces questions épineuses, nous devons aussi informer sur les principes et revenir au principe, c'est des principes qui datent de 2007 et nous devons donc respecter ces sensibilités difficiles liées à des questions épineuses parlant deux indicateurs géographiques et des significations religieuses, nationales et je peux dire que nous incluons ici aussi les indicateurs géographiques et c'est aussi simple que cela est merci c'est tout.

CHAIR DRYDEN:

Merci la Norvège, en ce qui concerne le rôle du GAC je crois que cela a été très clair et très présent dans mon esprit tout le temps, quelles sont les attentes liées à notre rôle, je crois que cela n'est pas tout à fait en ligne comme je l'ai dit au début notre effort consiste à avoir un texte de sauvegarde par consensus et nous n'avons pas pu le faire et ce n'est pas quelque chose que nous allons aborder au sein du GAC, quant à ce que nous avons entendu dans ce débat il me semble que cela a été très utile vraiment, il y a maintenant un registre de cet échange d'opinions qui nous donne une connaissance plus approfondie des bases ou des facteurs qui ont déterminé cette absence d'accord. Quant à la chaîne de caractères si elle doit continuer à être traitée ou non, j'ai entendu différents opinions et il semble bien qu'il n'y a pas d'accord sur le fait de savoir si les négociations doivent continuer et doivent se poursuivre, et il y a certains partis qui sont d'accord pour la poursuite des négociations et d'autres qui ne le sont pas.

Ce que je vais donc demander au secrétariat, c'est de préparer un résumé de ce débat et nous allons le diffuser à tous les membres du GAC, et cela sera reflété dans le texte du communiqué, cela ne permettra donc de tirer les conclusions de ce qu'a été abordé. Je vois que quelqu'un demande la parole, s'il vous plaît ne démentait pas mon résumé.

EU: Il me semble que ce serait utile de faire quelque chose sur le communiqué sur ce qui a été traité hier, ce serait très utile que cela est inclus dans le communiqué, je pense que cela peut se faire dans les différentes langues ou dans les différents textes et je vais faire circuler un texte à tous qui sont ici au sein du GAC pour que tout le monde présente son avis, mais il me semble que c'est crucial pour l'union européenne et c'est pour cela que nous voudrions que cela soit clairement exprimé dans le communiqué.

CHAIR DRYDEN: Ma proposition est donc qu'il faudrait inclure une référence et j'ai entendu un accord que cela ne peut pas être résolu par le GAC en ce qui concerne les sauvegardes au sein de ICANN, parce que le débat est plus approprié ou plus pertinent dans d'autres cadres, nous avons donc demandé au secrétariat d'envoyer un résumé du débat et je vous demande de nous envoyer votre texte pour travailler sur cela avec le secrétariat, et pouvoir d'en structurer quelque chose de cohérent. Nous voulons continuer d'aller de l'avant sur ce thème il y a certains domaines où nous pouvons parvenir à un point de vue convergent, et

voilà mon objectif de ce résumé essaie d'essayer de signaler dans quel cas cela est possible.

S'il est un texte qui est diffusé aujourd'hui, cela nous donnera suffisamment de temps pour pouvoir travailler là-dessus, et si nous ne pouvons pas alors autrement nous pouvons continuer à avancer, et si nous avons des visions divergentes ne pourrons pas débattre du texte pendant la séance, si je peux vous demander donc ce qui suit, si il y a quelque chose que vous voulez aborder ou un point que vous voulez qu'ils soient inclus dans ce texte ou si vous avez d'autres opinions ou si vous avez besoin de vous exprimer, vous devrez parler avec les personnes avec lesquelles vous êtes en désaccord pour pouvoir voir si nous pouvons avancer et rédiger un communiqué final entre tous, comme je l'ai dit il s'agit d'un processus que je veux pouvoir poursuivre et j'espère bien donc pouvoir trouver un point commun par rapport à ce thème. Le débat a été très utile et il y a eu beaucoup d'informations, même pour le NGPC et je voudrais clore cette séance et prendre la pause café d'une trentaine de minutes et merci beaucoup. Je vois que l'Italie insiste.

J'ai une suggestion à faire, la conclusion est parfaite sur l'intérêt à ce débat, et par rapport à la participation du secrétariat pour qu'il puisse nous présenter un résumé sur la conclusion de ce débat, et ce que je veux dire c'est que ce que je voudrais demander ce que pourquoi on attend un groupe du prêt pour pouvoir parler et préparer la version préliminaire dont nous allons débattre mercredi après-midi parce que autrement nous aurions les deux positions qui sont affrontées entre

elles et nous trouverions manière plus facile de conclure le communiqué et de ne pas nous étendre le travail très tard dans la soirées.

Nous allons inclure le résumé de la journée pour voir quelles sont les réactions par rapport à cela, et entre un niveau de cela de façon informelle et essayer de voir quelles sont les points communs où il pourrait y avoir un accord et on aura peut-être un groupe plus réduit après avoir vu une version préliminaire et nous attendons aussi le texte de la commission européenne qui sera présentée avec ce que le secrétariat va présenter. Je ne veux pas que cela rend difficile le processus, je ne veux pas perdre de vue le fait que nous aurons une rouvrant par les textes de sauvegarde et il y a des points sur lesquels il y aura toujours des désaccords et qui sont liés à ce qui a été débattu et cela va apparaître dans les transcriptions dans le résumé et je vous demande de bien vouloir coopérer et je demande à tous parce que je crois que personne parmi nous ne veut avoir des négociations trop longues, je vois que il y a d'autres demandes de parole et j'essaie de clore cette séance, bon le Danemark et puis-je clore la séance.

DANEMARK:

(L'orateur parle en anglais)... eux même ils ont demandé ce qu'il arrive dans le conseil du GAC, alors j'espère bien que vous pourrez travailler là-dessus et que les membres aient l'occasion de parler avec le NGPC.

CHAIR DRYDEN:

En ce qui concerne le commentaire, eh bien oui l'idée est que le résumé du texte sera un texte qui sera inclus dans le communiqué pour parler

du débat que nous avons mené et la Réunion et pendant la réunion avec le NGPC nous pouvons en parler, ainsi avec le reste de la communauté tout le monde sera bénéficié d'écouter cela est il y a aussi les transcriptions, je crois que maintenant c'est clair.

IRAN:

Le dimanche en général est un jour visible, au moins pendant la matinée de dimanche il y a un grand nombre qui ne travaille pas, je dois penser à la chanson de jamais on dimanche, eh bien ceci dit le communiqué sait quelque chose sur lequel on est tous d'accord alors on ne peut pas inclure une partie du débat dans le communiqué, est alors on ne peut pas un manque de transférer les débats au NGPC, je crois que ce serait peut-être bien d'avoir une collaboration avec un ou deux paragraphes, et puis il faut voir les déclarations des collègues et le NGPC peut prendre tout cela en compte ou pas, je prends que d'après ce que vous avez dit nous avons compris que est résumé des débat devrait fêter ce qui a été traité, et c'est sur cette base que nous devons préparer un ou deux paragraphes qui seront inclus dans le communiqué pour une disposition extra avec une clarification d'aucune manière il faut contredire ou mettre en danger nos principes et nos traditions avec lesquels nous avons travaillé jusqu'à présent.

Nous ne parlerons de la méthode de travail, mais une fois que cela sera pratiqué en aura pas de rétroactivité, alors il ne faut pas se confondre et je suis tout à fait d'accord. On peut préparer un résumé pour réfléchir pour que les gens se réunissent et pour préparer une ou deux phrase qui peuvent être débattue ou qui vont être débattu au sein du GAC pour inclure cela dans le communiqué avec l'exception que nous avons

mentionnée, il ne peut pas y avoir des contradictions et il ne peut y avoir aucun engagement avec les principes et les procédures et les traditions avec lesquels nous avons travaillé jusqu'à présent, il faut être très prudent et je ne crois pas que ce soit approprié que le résumé soit inclus dans le communiqué, le résumé ne peut pas sortir du GAC et on ne peut pas dire si on doit ou on ne doit pas faire quelque chose, si ICANN eux aussi ICANN ne pas. Nous, nous sommes en GAC et nous devons parler de ce que nous pouvons faire, écouter tous les délégués de l'union européenne et l'Australie et des États-Unis etc. tout est bien en ce qui le concerne parce que il respecte les fonctions mais nous avons besoin d'arriver à un accord conjoint, il doit y avoir un ou deux paragraphes qui disent que on est d'accord.

CHAIR DRYDEN:

Merci, alors tout texte inclus dans le communiqué sera un texte accordé, alors quand j'ai parlé de résumer j'ai peut-être mis une confusion mais on va circuler une version préliminaire reconnaissant les domaines d'accord ou de désaccord et qui ont été clarifié ici, mais il est clair que cela doit être convaincant avec le débat préalable, pause-café 30 minutes s'il vous plaît et par la suite nous continuons à parler des activités de groupes de travail et merci.

(Pause-café)